

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

34

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**LES ARCS –
OPERATION « LES
BOUCHONNIERS »
PROJET DE
CONSTRUCTION DE 30
LOGEMENTS**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,
Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge
PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen
COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var) – excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité pour l'acquisition sur la commune des ARCS, Rue des
Bouchonniers, d'un terrain à bâtir, appartenant à l'EPF PACA.

Cette acquisition est une réelle opportunité et permettrait la réalisation d'un
programme immobilier en construction propre de 30 logements locatifs sociaux et 48
places de stationnement avec la répartition suivante :

14 PLUS : 5 T2 - 4 T3 – 4 T4 – 1 T5
10 PLAI : 4 T2 - 3 T3 – 2 T4 – 1 T5
6 PLS : 5 T2 - 1 T3

17 places de parking en sous-sol et 31 places en aérien.

L'opération nécessite l'acquisition d'un tènement foncier figurant au cadastre de la manière suivante :

Commune : LES ARCS

Section : D

Numéros :

- 907 pour 219 m²
- 908 pour 3321 m²

Le prix de revient global d'acquisition du foncier s'élève à ce jour à 773.468,75€ HT, sur lequel vient s'appliquer une minoration du fonds SRU à hauteur de 185.000 €. Soit un prix net d'acquisition de 588.468,75 € HT et TTC (TVA sur marge nulle).

La commune des Arcs et / ou l'agglomération DPVA participeront à l'équilibre financier de cette opération par l'octroi d'une subvention exceptionnelle dont le montant total est de 185 000 €.

L'ensemble des constructions existantes est destiné à être démoli dans le cadre de l'opération de construction.

Le coût total de l'opération est estimé à 5 713 127 € TTC.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition des parcelles moyennant le prix de 588.468,75 € TTC (TVA sur marge nulle)
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI